

# UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MIEUX ADAPTÉ AUX ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE DANS UN CONTEXTE D'ÉPIDÉMIE OU DE PANDÉMIE

## Rapport de la commission de l'aménagement

**Congrès CERIU | INFRA2021**  
30 novembre 2021

**Alexandre Girard-Létourneau &  
Raymond Beshro**



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## 1. À PROPOS DE LA CMM

## 2. MISE EN CONTEXTE

- La pandémie de la COVID-19 et l'aménagement du territoire
- Le mandat à la Commission de l'aménagement
- Le rapport de la Commission de l'aménagement

## 3. GRANDES TENDANCES ET ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

## 4. RECOMMANDATIONS

## La CMM :

- Créée en 2001, un organisme métropolitain de planification, coordination et financement
- Regroupe 82 municipalités, 4 millions de personnes sur un territoire de plus de 4 360 km<sup>2</sup>
- Compétences : aménagement du territoire, développement économique, logement social, transport en commun et environnement.

## Mission

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le développement de la région.

## Vision

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

## Objectif

Rejoindre le peloton de tête des dix meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

## La pandémie de la COVID-19 :

- Crise sanitaire sans précédent – état d’urgence sanitaire
- Par le passé, les épidémies ont affecté la forme des villes
- La densité urbaine est soupçonné d’être un facteur de transmission du virus
- Mesures pour réduire la transmission : fermetures, confinement, distanciation physique, amélioration de l’hygiène publique
- L’aménagement peut contribuer à la résilience, de façon temporaire ou durable dans le temps
- Villes laboratoires – piétonnisation de rues etc.



## Le mandat à la Commission de l'aménagement :

- **Dresser un portrait des enjeux** en aménagement du territoire soulevés par l'application des mesures socio-sanitaires mises en place dans le cadre de la pandémie du coronavirus
- **Proposer des objectifs** pour un aménagement du territoire mieux adapté aux enjeux de santé publique
- **Formuler des recommandations** relativement aux outils de planification et de réglementation en matière d'aménagement du territoire pour améliorer la résilience dans un tel contexte
- **Tenir une consultation auprès des municipalités régionales de comté et des municipalités de la CMM** ainsi qu'une **consultation ciblée auprès d'organismes interpellés par des enjeux de santé publique** en lien avec l'aménagement du territoire.

Le rapport de la commission propose :

- **Des grandes tendances à prendre en compte** dans l'ensemble des interventions afin d'assurer la résilience de nos territoires face aux enjeux de santé publique ou entraînés par les changements climatiques ;
- **7 enjeux en matière d'aménagement du territoire** qui sont entraînés ou exacerbés par la pandémie du coronavirus ;
- **25 objectifs permettant de répondre à ces enjeux**, tant au plan de la réaction que préventif, accompagnés d'exemples de mesures pour leur mise en œuvre ;
- **3 recommandations** qui permettront d'assurer des pratiques en aménagement du territoire plus résilientes aux crises sanitaires.



Au-delà des enjeux en matière d'aménagement du territoire entraînés ou exacerbés par la pandémie de la COVID-19, **les grandes tendances suivantes sont considérées comme transversales afin d'assurer la résilience de nos territoires :**



- Le développement durable et les changements climatiques ;
- L'acceptabilité sociale ;
- L'accessibilité universelle et l'inclusivité ;
- Le monitoring et les mécanismes de suivi.

## Les limites du cadre légal et les outils de planification et de réglementation actuels



**Les outils de planification et de réglementation actuels n'intègrent pas ou peu la dimension des enjeux de santé publique** dans leurs orientations, leurs objectifs, leurs moyens de mise en œuvre, leurs critères et leurs dispositions normatives.



## Occupation durable, intelligente et résiliente de l'espace

**La crise sanitaire met en lumière les défis particuliers qui touchent les milieux denses,** notamment en matière de mobilité et d'aménagement, afin d'assurer la résilience des milieux de vie face aux enjeux entraînés par une épidémie.



## Design adapté et cadre intergénérationnel



**La pandémie remet en question nos choix en matière de design et de conception des espaces et des bâtiments.** Les considérations qui doivent en découler sont multiples, notamment la sécurité sanitaire des espaces extérieurs et intérieurs ainsi que leur versatilité générationnelle et temporelle (plages horaires et saisons).

## Mobilité active et fonctionnalité des déplacements

**L'arrivée de la pandémie a rapidement entraîné des changements dans les habitudes de déplacements.**

Certains changements, comme le télétravail, pourraient avoir des impacts à long terme et devront être considérés dans la planification et la gestion des déplacements.



## Accessibilité aux services et aux biens



La précarité des biens et services essentiels lors de crise sanitaire affecte une majeure partie des ménages, à des niveaux différents selon leur localisation. **L'accessibilité de ceux-ci à l'ensemble de la population doit être assurée afin d'assurer la résilience de nos communautés.**

## Agriculture locale, circuits courts et achat local

La crise sanitaire a mis en évidence notre dépendance à la chaîne de production et de distribution alimentaire. La sécurité alimentaire dépend de chaque maillon du système bioalimentaire à jouer son rôle efficacement. **Des travaux de recherche et d'intervention devront être réalisés afin de rendre ces systèmes plus résilients et diversifiés.**



## L'adaptation et la bonification de l'offre pour les activités sportives, récréatives, touristiques et culturelles



Les mesures de distanciation ont affecté l'offre et la pratique de ces activités. **Comme celles-ci sont essentielles pour la santé mentale et physique, l'offre doit s'adapter progressivement aux enjeux de santé publique, et ce, en toute saison.**

## Recommandation 1 :

**L'adoption de grands principes métropolitains** pour des pratiques en aménagement du territoire plus résilientes face aux enjeux de santé publique en contexte d'épidémie et de pandémie **destinés à inspirer l'ensemble des intervenants** en matière d'aménagement du territoire, tant publics que privés.

## Recommandation 2 :

**La constitution d'une boîte à outils**, afin de partager **une collection de ressources** en aménagement disponibles à l'ensemble des partenaires afin de promouvoir des aménagements qui favorisent la santé publique et ce, pour tous les types de milieux de vie.

## Recommandation 3 :

**La transmission du rapport à la ministre** des affaires municipales et de l'habitation afin que les principes métropolitains, enjeux et objectifs identifiés **contribuent aux travaux relatifs à la Stratégie nationale** de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires.



Communauté métropolitaine  
de Montréal